Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (2013)
Heft: 2016

Artikel: L'avenir depuis 50 ans avec DP. Partie VII, En guise de conclusion : la nouvelle priorité de la social-démocratie
Autor: Gavillet, André
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1014195

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Siehe Rechtliche Hinweise.

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. Voir Informations légales.

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. See Legal notice.

Download PDF: 11.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

est insuffisante.

Le vaccin change tout

Le développement du vaccin a pris 50 ans: c'est long. Finalement la concurrence entre deux personnalités a accéléré la mise au point de deux vaccins: le premier (de Jonas Salk, injecté et appelé IPV) basé sur un virus inactivé, le second (d'Albert Sabin, administré oralement et appelé OPV) basé sur un virus atténué.

Ces vaccins ont exigé des efforts considérables, des dizaines de milliers de singes. Le premier essai clinique d'IPV, réalisé en 1954 aux Etats-Unis, implique 1,7 million d'enfants; le second, un peu plus tard, avec l'OPV, 1,5 million en URSS. Et la polio recule drastiquement: aux Etats-Unis, de 58'000 cas en 1952 à 5'500 cas en 1957. Et plus tard, grâce à l'OMS, l'incidence globale de la polio reculera de la même manière, de 350'000 cas en 1988 à 222 cas en 2012, dans les trois régions endémiques restantes, Nigeria du Nord, Afghanistan et Pakistan.

Avant l'introduction des vaccins (IPV en 1957 et OPV en 1961), la Suisse recensait environ 850 cas par an, dont 70 décès. Le dernier cas de virus sauvage autochtone est signalé en 1982. Après l'éradication, c'est paradoxalement la vaccination qui peut provoquer dans de rares cas la polio, dans la mesure où le virus atténué du vaccin oral peut muter en virus agressif. Ce risque est très faible (un cas sur deux millions de vaccinations) mais devient inacceptable, et dans les pays riches, le vaccin oral (moins cher à produire et plus facile à administrer) est remplacé par la forme injectable dont le virus est inactif.

L'OMS espère l'éradication planétaire vers 2018. Un objectif optimiste pour trois raisons au moins. L'accident, toujours possible, qui voit des virus s'échapper de laboratoires (officiels) de stockage. Le fait que le virus peut vivre très longtemps chez certaines personnes, qui continuent à l'excréter. Enfin, une source que l'OMS ne pouvait pas prévoir au début de la campagne: les biologistes ont déchiffré le virus et depuis dix ans savent le synthétiser entièrement au laboratoire, à bas coût. Il faut rester vigilants.

La nouvelle priorité de la social-démocratie

L'avenir depuis 50 ans avec DP – VII. En guise de conclusion

André Gavillet - 23 novembre 2013 - URL: http://www.domainepublic.ch/articles/24769

Chaque jour, c'est la même scène. Ils vivent au retour ce qu'ils ont vécu à l'aller. Pressés dans un sens, puis pressés dans l'autre. Pendularisés.

Il y a 50 ans, deux ou trois fois par année, s'organisait spontanément sur le quai côté Simplon de la gare de Lausanne une sorte de kermesse selon les fêtes religieuses ou les élections nationales. Saisonniers.

S'empilait tout ce qui était transportable: sacs de marin, valises, cartons. Comme les couloirs des wagons CFF étaient encombrés, on tentait de passer les bagages par les fenêtres. Tout cela tenait avec des cordes, des ceintures, des ficelles.

Le photographe Jean Mohr a saisi ces scènes qui sont devenues depuis pour nous des classiques.

Pourquoi un tel branle-bas? Sur le quai du Simplon débarquaient progressivement, par groupes, ces 800'000 travailleurs. Dès les années 50, La Suisse était entrée en mutation. Or le solde naturel (naissances – décès) était insuffisant. Il fallut lancer une politique volontariste.

Ainsi, dans les années 60, les étrangers se sont installés en masse. Mais s'ils faisaient le

travail même ingrat et participaient au recrutement des caisses d'assurances sociales, ils n'étaient pourtant qu'une solution provisoire. On le vit dans les années 74-76, lorsqu'ils furent renvoyés chez eux pour éviter à la Suisse les effets des chocs pétroliers.

La Suisse les recevait prêts à l'emploi, ces «étrangers» placés en manœuvres de chantier, aides-infirmières, etc. Jusqu'à quinze ans, leurs parents avaient payé l'entretien et l'«élevage» de cette force de travail, l'Etat assumant les coûts de la formation scolaire et les dépenses publiques de base. Marx a clairement analysé ce phénomène (DP 22, 19.11.1964).

Dans la classification des métiers, ils stagnent ou peinent au bas de l'échelle. Ce sont des gens dont l'exploitation est facile, ils occupent des postes dont les indigènes sont heureux de se libérer.

Par ailleurs, ces étrangers réussissent à économiser, comme le montrent les chiffres du PIB, à envoyer chez eux une part de cette *«épargne»*. Enfin, par leurs cotisations, ils contribuent aux réserves des assurances sociales.

Leur participation se révélera indispensable, même s'ils passent, à 65 ans, de la condition de cotisant à celle de rentier: ceux qui ont le droit de ne plus travailler font partie inéluctablement des bénéficiaires.

Femmes et démographie

Au début des années 60, les filles peuvent enfin recevoir une éducation de base semblable à celles des garçons. En revanche, elles restent encore très minoritaires dans de nombreuses formations, scientifiques, techniques, juridiques, médicales notamment.

Néanmoins, surtout à partir des années 80, le développement économique et l'augmentation des résidents poussent les employeurs à puiser dans cette autre *«réserve»*, celle des femmes. Dès lors, le taux des emplois féminins augmente rapidement. Les femmes contribuent à répondre aux besoins croissants de main-d'œuvre. Elles obtiennent d'abord des occupations à temps partiel. Elles ne seront admises qu'avec retard et parcimonieusement dans les états-majors.

La proportion des hommes et des femmes salariés a très fortement évolué: en 1970, les femmes ne représentaient qu'un tiers de la main-d'œuvre totale, en 2008, elles en constituent 44% (DP 2011).

Deux objectifs restent néanmoins à atteindre. Le premier, celui de l'égalité. Il concerne les salaires et les fonctions. Et cet enjeu n'est pas seulement celui du gain, mais aussi celui de l'indépendance sociale et de la liberté de ses choix de vie.

A cela s'ajoute la question de la prise en charge des jeunes enfants, lorsque se multiplient les familles où père et mère travaillent à l'extérieur et aussi les familles monoparentales. Le nombre de crèches et de garderies augmente, mais les besoins non satisfaits sont encore très importants. Au-delà de la participation financière des familles, et des rentrées fiscales nouvelles générées par le travail des femmes , il y a là un coût croissant pour la collectivité.

De lourdes charges publiques

S'il s'agit de prendre à la lettre la valeur d'égalité, si une même qualité dans les soins doit être assurée à tous, si les exigences de justice sociale imposent qu'aucun ghetto ne se forme dans les quartiers moins favorisés, la charge sociale globale sera lourde.

Chargée par l'impôt, la classe moyenne risque de manifester non seulement électoralement mais aussi par d'autres formes d'action. La social-démocratie aura un rôle de premier plan dans cette épreuve de force.

Durant la même période, l'AVS devra être consolidée. Ce seront donc des masses financières considérables qui vont être mises en mouvement. Par milliards. Le peuple sera placé par de telles exigences devant un défi nouveau. Il faudra que le fisc compense toute nouvelle répartition inéquitable.

C'est pourquoi nous considérons comme

primordiale la réalisation équilibrée des trois réformes indispensables, celle de l'AVS, celle de la prise en charge des petits enfants (crèches et garderies) et celle de la santé publique.

_____

Cet article s'inscrit dans une série qui revient sur les évolutions et les enjeux pour l'avenir des grands dossiers de la Suisse depuis la création de DP en octobre 1963. Ils seront rassemblés dans un numéro spécial.

Ce magazine est publié par Domaine Public, Lausanne (Suisse). Il est aussi disponible en édition eBook pour Kindle (ou autres liseuses) et applications pour tablette, smartphone ou ordinateur.

La reproduction de chaque article est non seulement autorisée mais encouragée, pour autant que soient respectées les conditions de notre licence CC: publication intégrale et lien cliquable vers la source ou indication complète de l'URL de l'article.

Abonnez-vous gratuitement sur domainepublic.ch pour recevoir l'édition PDF de DP à chaque parution. Faites connaître DP - le magazine PDF à imprimer, l'eBook et le site - autour de vous! Vous pouvez aussi soutenir DP par un don.

Index des liens

Il y a d'autres moyens de lutter contre les revenus excessifs

http://www.tagesanzeiger.ch/schweiz/standard/15-Milliarden-Franken-weniger-Lohn-bei-Ja-zu-JusoInitiative/story/16477074
http://www.rat-kontrapunkt.ch/verschiedenes/wirtschaft-kontrapunkt-texte/lohnexzesse-im-top-management-warum-soviel-aufregung/
http://www.admin.ch/ch/f/pore/vi/vis349t.html
http://edition.cnn.com/2013/11/21/opinion/sutter-swiss-executive-pay/

Favoriser la mobilité, c'est créer des gagnants et des perdants

http://www.are.admin.ch/dokumentation/00880/index.html?lang=fr
http://www.domainepublic.ch/articles/23817
http://www.ppur.org/produit/232/9782889141135/Les%20paradoxes%20de%20la%20mobilite%20?search_text=kaufmann
http://www.domainepublic.ch/articles/23817

L'indépendance de la justice à l'épreuve des faits

http://www.vd.ch/themes/securite/penitentiaire/actualite/articles/affaire-claude-d-le-tribunal-cantonal-vaudois-rend-public-le-rapport-de-lexpert-baenziger/
http://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/organisation/gc/fichiers_pdf/2012-2017/GC_084_RC_new.pdf
http://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/organisation/ojv/communiques/Rapport_CHSTC_D%C3%A9terminations_TC.pdf
http://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/19995395/index.html#a169

Europe: les paris impossibles

http://www.ppur.org/produit/628/9782889142170/6